

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 19H05 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
 - 2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 CORRESPONDANCE REÇUE AU COURS DU MOIS DE JUIN 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
 - 7.1 PIIA AUTRES SECTEURS BATIS - 1534, PLACE DE LA SAMARE - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 6 LOGEMENTS
 - 7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
 - 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 616 SUR LES USAGES CONDITIONNELS
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT - PROJET D'ÉVALUATION DU SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS
9. **DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

10. **LOISIRS**
11. **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
 - 11.1 INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES - RUES BISSONNETTE ET DENIS-V.-ALLAIRE
 - 11.2 TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE
 - 11.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 652 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 430 000 \$
 - 11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 644-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 11.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 646-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023
 - 11.6 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION - STATION D'EAU POTABLE BOWKER - PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION
 - 11.7 ORDRES DE CHANGEMENT NOS OCA-25, 26, 27 et 28 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 12 - DIVERSES MODIFICATIONS
 - 11.8 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20242025 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX
12. **AFFAIRES DIVERSES**
13. **VARIA**
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

265-23-07-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié en ajoutant les points suivants :

13.1 Appui de la Ville de Valcourt – Projet de mise en valeur du patrimoine avec le programme QADA – Groupe Média Régional Val-Ouest

13.2 Avis de motion et présentation – Règlement numéro 646-3 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023

13.3 Développement du Boisé du Ruisseau - Décompte progressif à payer

13.4 Demande d'autorisation d'utilisation du stationnement du centre communautaire

13.5 Appui de la Ville de Valcourt – Projet intergénérationnel avec le programme QADA – Valcourt 2030

13.6 Invitation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle - Souper

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

266-23-07-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

267-23-07-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 juin 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

268-23-07-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 juin 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 523 369,97 \$ cinq cent vingt-trois mille trois cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

CORRESPONDANCE

Madame la greffière présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

COMPTE-RENDU

Certains membres du Conseil municipal font un compte-rendu

269-23-07-03

**PIIA AUTRES SECTEURS BATIS - 1534, PLACE DE LA SAMARE -
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 6 LOGEMENTS**

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements au 1534, place de la Samare, dans la zone R-11 et assujettie au PIIA – Secteur autres secteurs bâtis;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisé sur la place de la Samare et à l'arrière de l'habitation multifamiliale déjà érigée;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation multifamiliale de trois étages, comprenant 6 logements (avec dalle au sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est de 2 214 pieds carrés (205,60 m²);

ATTENDU QUE le projet tient compte des particularités naturelles et urbanistiques du milieu;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 4 :12);

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades ainsi qu'un perron à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande prévoit également la construction de deux bâtiments accessoires, de type remise, pour les besoins d'entreposage des locataires;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements, en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

270-23-07-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2023 ainsi que l'adoption du second projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE s'est tenue le 5 juin 2023, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE suite à un avis public dûment donné le 7 juin 2023, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 560-21, tel que rédigé.

ADOPTÉE

271-23-07-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 616 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2023 ainsi que l'adoption du second projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE s'est tenue le 5 juin 2023, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE suite à un avis public dûment donné le 7 juin 2023, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 616-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

272-23-07-03

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT - PROJET D'ÉVALUATION DU SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS

ATTENDU QUE le Centre des femmes le point d'ancrage travaille à dresser un portrait du sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public de notre communauté;

ATTENDU QUE le centre invite notamment la Ville de Valcourt à cibler des actions significatives pour ses concitoyennes et leur assurer un milieu de vie plus sécuritaire et à cette fin, le centre propose de documenter leurs expériences, observations et propositions en lien avec l'aménagement de l'espace public de notre localité;

ATTENDU QUE le centre sollicitera les femmes par sondage, consultation, marche exploratoire, etc.;

ATTENDU QUE la Ville s'engage auprès du Centre des femmes le point d'ancrage de diffuser les outils promotionnels sur ses plateformes habituelles (site web, Facebook, infolettre...), de mettre le sondage papier à la disposition des citoyennes à l'Hôtel de ville, encourager la participation de ses citoyennes, de désigner madame Jacinthe Charron, adjointe à la direction et responsables des communications pour assurer la liaison avec le Centre des femmes le point d'ancrage et prendre connaissance du rapport final et évaluer les ajustements proposés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'entente sectorielle de développement - Projet d'évaluation du sentiment de sécurité dans les espaces publics avec le Centre des femmes le point d'ancrage, le tout sans frais pour la ville;

QUE le Conseil municipal désigne madame Jacinthe Charron, adjointe à la direction et responsables des communications pour assurer la liaison avec ledit centre et l'autorise à signer pour et au nom de la Ville, l'entente sectorielle de développement précédemment mentionnée.

ADOPTÉE

273-23-07-03

INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES - RUES BISSONNETTE ET DENIS-V.-ALLAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a fait l'acquisition de sept lampadaires, modèle RFS-54W16LED3K-G2-R2M-UNV-DMG-RCD7GY3, incluant les mats d'aluminium;

ATTENDU QUE l'équipement sera pré-monté par l'entrepreneur en électricité Bombardier électrique inc. et prêt à l'installation par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande d'ajout de ces luminaires soit faite auprès d'Hydro-Québec;

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, monsieur Marc Tétrault, contremaître aux travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, toute demande de prolongement de réseau électrique d'Hydro-Québec;

QUE tous les frais engagés pour réaliser cette installation soient autorisés et pris à même le budget prévu à cette fin.

ADOPTÉE

274-23-07-03

TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les négociations entre la Ville et la firme Hydro-Mec HP portant sur la résiliation du contrat concernant la mise à niveau du poste de surpresseur des Érables;

ATTENDU QUE les parties consentent à régler hors Cour un différend afin de compenser la firme Hydro-Mec HP des conséquences liées à la résiliation du contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la firme Cain Lamarre avocats à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, la transaction et quittance ou tout autre document permettant de régler ce dossier;

QUE la Ville verse à la firme Hydro-Mec HP, les sommes convenues entre les parties pour régler le différend.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 652 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 430 000 \$

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$. Il dépose le projet du règlement numéro 652 intitulé règlement numéro 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

275-23-07-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT 644-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement le 29 juin 2023;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement 644-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

276-23-07-03

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 646-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
2023**

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement le 29 juin 2023;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement 646-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

277-23-07-03

**TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION - STATION
D'EAU POTABLE BOWKER - PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE
SOUSSION**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par voie d'invitation écrite, ont été sollicitées pour la réalisation de travaux de réaménagement et de construction à la station d'eau potable Bowker;

ATTENDU QU'À l'ouverture des soumissions le 27 juin 2023, trois soumissions ont été reçues, soit Grondin Excavation inc., Excavation Danny Prévost inc. et Excavation Plamondon inc. et les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS
Grondin Excavation inc.	67 448,01 \$
Excavation Danny Prévost inc.	92 300,00 \$
Excavation Plamondon inc.	97 557,83 \$

* Les taxes ne sont pas incluses dans les montants mentionnés ci-hauts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Grondin Excavation inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement et de construction - station d'eau potable Bowker, tel que détaillé dans l'appel d'offres de la Ville et dans la soumission présentée en date du 27 juin 2023, au montant de 67 448,01 \$, (les taxes ne sont pas incluses dans les prix).

ADOPTÉE

278-23-07-03

ORDRES DE CHANGEMENT NOS OCA-25, 26, 27 ET 28 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 12 - DIVERSES MODIFICATIONS

ATTENDU le certificat de paiement no 12 et les ordres de changement nos OCA-25, 26, 27 et 28 concernant diverses directives en considération de changements apportés au projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (annulation de la dalle de béton de la génératrice, frais supplémentaires pour conditions hivernales, crédits pour profits et administration, crédit pour l'annulation de travaux d'aménagement), selon les recommandations de monsieur Jean Mailhot, architecte, datée du 19 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le certificat de paiement no 12 et les ordres de changement nos OCA-25, 26, 27 et 28 concernant diverses directives en considération de changements apportés au projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (annulation de la dalle de béton de la génératrice, frais supplémentaires pour conditions hivernales, crédits pour profits et administration, crédit pour l'annulation de travaux d'aménagement), selon les recommandations de monsieur Jean Mailhot, architecte, datée du 19 juin 2023, ce qui générera une diminution du contrat de 7 159,53 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

279-23-07-03

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20242025 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ »;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits suivants: Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Valcourt confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de produits: Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Sulfate d'aluminium

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

pour la période du 1er janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

280-23-07-03

APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT – PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEC LE PROGRAMME QADA – GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST

ATTENDU QUE l'organisme Groupe Média Régional Val-Ouest demande un appui à la Ville de Valcourt dans le cadre de son projet de regrouper des archives de l'histoire de notre communauté appartenant à des aînés qui sera déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux via le programme Québec ami des aînés (QADA);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite appuyer Groupe Média Régional Val-Ouest dans ses démarches puisque celles-ci s'inscrivent notamment dans les valeurs de la politique municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal confirme son appui à l'organisme Groupe Média Régional Val-Ouest dans ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme Québec ami des aînés et son projet de numérisation et de conception de capsules vidéo.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 646-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Julien Bussièrés présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement 646-3 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 3 juillet 2023. Toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle. Par conséquent, les membres du conseil ont renoncé à ce délai.

ADOPTÉE

281-23-07-03

DÉVELOPPEMENT DU BOISÉ DU RUISSEAU - DÉCOMPTE PROGRESSIF À PAYER

ATTENDU QUE la firme de génie EXP recommande à la Ville de payer le décompte progressif numéro 4 au montant de 172 068,16 \$, plus les taxes applicables à l'entrepreneur Les Excavations Yvon Houle & fils inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse le montant de 172 068,16 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Les Excavations Yvon Houle & fils inc., conformément à la recommandation de la firme de génie EXP datée du 3 juillet 2023 afin de payer les coûts reliés au décompte progressif numéro 4.

ADOPTÉE

282-23-07-03

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la demande de BRP afin de lui permettre l'utilisation du stationnement du Centre communautaire de la Ville de Valcourt le 6 juillet 2023 lors de la tenue de l'une de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser BRP à utiliser le stationnement du Centre communautaire de la Ville de Valcourt le 6 juillet 2023 pour la tenue de leur activité, sous réserve d'assurer la disponibilité d'espaces de stationnement pour les utilisateurs de l'église, le cas échéant, et aussi le stationnement sur rue de la rue Champlain, le tout conformément au plan joint à la présente.

ADOPTÉE

283-23-07-03

APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT – PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL AVEC LE PROGRAMME QADA – VALCOURT 2030

ATTENDU QUE l'organisme Valcourt 2030 demande un appui à la Ville de Valcourt dans le cadre de son projet intergénérationnel du programme Québec ami des aînés qui sera déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite appuyer Valcourt 2030 dans ses démarches puisque celles-ci s'inscrivent notamment dans les valeurs de la politique municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal confirme son appui à l'organisme Valcourt 2030 dans ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme Québec ami des aînés et son projet intergénérationnel.

ADOPTÉE

284-23-07-03

INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE - SOUPER

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle a invité la Ville de Valcourt à participer à un souper pour le bénéfice des organismes à but non lucratif et autres associations d'entraide locaux;

ATTENDUE QUE deux membres du Conseil municipal de la Ville de Valcourt participeront à cette soirée et à cette fin, la Ville les y autorise et paye les frais de 35 \$ par billet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise deux membres du Conseil municipal à participer au souper organisé par la Municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle conformément à ce qui précède et paye les billets au coût de 35 \$ chacun.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

284-1-23-07-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h38.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière